

Décision Générale colonial

Décision n° 212 reconnaissant la Qualité d'ancien combattant aux personnes désignées dans la présente décision .

n° 212

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 16 février 1953
Numéro JO n° 4 du 01/03/1953	Date du numéro 1 mars 1953

TEXTE INTÉGRAL

La qualité de combattant est reconnue aux personnes dont les noms suivent : Beltrame Edouard-Armand-Victor, Mle 260, Diibouti; Proust Franck-Jean, Mle L.M. 335, domicilié à Djibouti ; Ahmed Kain, Mle 2333, domicilié à Djibouti; Ali Hassan, Mle 609, domicilié à Djibouti : Dirie Aden, Mle 769, domicilié à Djibouti ; Djama Boulaleh, Mle 2429, domicilié à Djibouti ; Ibrahim Gouled, Mle 1537, domicilié à Djibouti ; Ibrahim Halas, Mle 2042, domicilié à Djibouti; Mahmoud Hassan, Mle 1819, domicilié à Djibouti ; Mahmoud Omar, Mle 1063, domicilié à Djibouti ; Omar Ahmed, Mle 2834, domicilié à Djibouti; Omar Ibrahim, Mle 1481, domicilié à Diibouti Moussa Allamagan, Mle l765 domicilié à Djibouti; Moussa Tane. Mle 1667. domicilié à Diibouti; Le Secrétaire administratif de l'Office est chargé de l'exécution de la présente décision.